



ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

Enseignant-e d'Accueil (EDAC) pour le Stage en responsabilité partagée

DISCIPLINE	PHYSIQUE & CHIMIE
Objectifs de formation pour le stage	
Principaux objectifs pour l'étudiant.e en stage :	
<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise des gestes professionnels de la gestion de classe.• Maîtrise des gestes professionnels de l'expérimentation en classe.• Maîtrise des différentes formes de l'évaluation des élèves, y compris l'évaluation formative.• Maîtrise du traitement didactique (notamment la définition des objectifs d'apprentissage et l'élaboration d'une progression des savoirs).• Maîtrise des explications scientifiques (clarté, exactitude) et du formalisme en usage.• Analyse réflexive cohérente de sa pratique de l'enseignement de la physique ou de la chimie.• Pratique d'un enseignement permettant l'engagement intellectuel des élèves et favorisant leur autonomie.• Structuration de son enseignement en tâches et phases distinctes avec un enchaînement dynamique et une logique perceptible pour les élèves.• Appropriation réflexive des cours de l'EDAC et d'autres supports et élaboration de leçons en respectant une progression didactique réfléchie.• Application réfléchie des principes de base et des apports de la recherche en didactique des sciences.	

Critères d'évaluation du stage
Le groupe de didactique de la physique a établi une liste détaillée des critères d'évaluation de la pratique. Cette liste est reprise ci-dessous mais une version plus détaillée, mise à jour annuellement et incluant des exemples d'indicateurs observables directement lors des leçons est mise à disposition en début d'année.
1. Investissement dans la formation
1.1. Adopter une attitude réflexive sur sa pratique
1.2. Respecter les consignes et les échéances
1.3. Intégrer les différentes ressources de la formation initiale.
1.4. Produire des documents de suivi de stage de qualités
1.5. Collaborer efficacement avec les formateurs
2. Conditions d'apprentissage
2.1. Instaurer et faire vivre un cadre général favorisant l'étude
2.2. Assumer les différentes dimensions de l'autorité
2.3. Réguler la prise de parole et l'écoute
2.4. Veiller à la sécurité intellectuelle, psychologique, physique de chaque élève
3. Savoirs disciplinaires et savoirs didactiques de la discipline
A) Présentation des savoirs disciplinaires
3.1. Donner des explications scientifiques claires et exactes



ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

- 3.2. Utiliser le vocabulaire et le formalisme en usage
- 3.3. Connaître et respecter les plans d'études et les programmes
- 3.4. S'approprier et/ou élaborer des supports d'enseignement de qualité
- 3.5. Organiser la progression de la construction du savoir

B) Mise en œuvre des savoirs didactiques

- 3.6. Préparer ses leçons en tant qu'expert en formulant clairement les objectifs et les prérequis
- 3.7. Organiser la répétition et la réactivation des connaissances à court, moyen et long terme.
- 3.8. Préparer ses leçons en tenant compte des élèves (préconceptions, compétences)
- 3.9. Planifier et utiliser de manière adaptée des stratégies d'enseignement diversifiées
- 3.10. Intégrer diverses ressources dans une démarche didactique

4. Mise en activité des élèves

A) Structuration des activités des élèves

- 4.1. Mettre les élèves au travail en appliquant une transposition didactique adéquate.
- 4.2. Structurer la leçon en tâches ayant des objectifs propres et décomposer les tâches en phases distinctes.
- 4.3. Présenter clairement et efficacement les consignes et les modalités de travail
- 4.4. Adapter le cadre à la spécificité des différentes phases de sa leçon
- 4.5. Institutionnaliser les notions et les démarches

B) Pratique expérimentale

- 4.6. Gérer les activités pratiques et intégrer des expériences d'élève à son enseignement
- 4.7. Présenter fréquemment et efficacement des expériences-maître
- 4.8. Expérimenter de façon sécuritaire

C) Travail en sous-groupe

- 4.9. Mettre régulièrement les élèves en situation de travail collaboratif
- 4.10. Mettre les élèves en situation de travail coopératif

5. Engagement intellectuel, autonomie et motivation des élèves

- 5.1. Faire produire aux élèves, en classe, des contributions orales et écrites de qualité
- 5.2. Donner un enseignement porteur de sens pour les élèves
- 5.3. Pratiquer un retour individualisé (feedback) sur les productions des élèves de manière positive
- 5.4. Favoriser l'activité intellectuelle propre et autonome des élèves
- 5.5. Utiliser l'erreur comme outil d'apprentissage
- 5.6. Travailler à la responsabilisation des élèves
- 5.7. Favoriser l'interdisciplinarité

6. Maîtrise des différents aspects de l'évaluation

- 6.1. Mettre en place des évaluations sommative et certificative en cohérence avec les objectifs d'apprentissage visés
- 6.2. Pratiquer correctement l'évaluation formative

7. Attitude et engagement

A) Posture d'enseignant

- 7.1. Adopter une posture conforme à la LIP
- 7.2. Faire le pari de l'éducabilité des élèves
- 7.3. Mettre en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées à l'hétérogénéité des élèves

B) Attitude en classe

- 7.4. Etablir une relation adéquate avec les élèves
- 7.5. Maîtriser son expression en classe (verbale et non verbale)
- 7.6. Adopter une posture de vigilance permanente en classe
- 7.7. Adapter son action au contexte



ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

Modalités d'intervention des CE-A et CE-T dans le cadre du stage

Les modalités précises varient selon le type de stage, suivant qu'il s'agisse d'un stage annuel de 160h (SRP_D1) d'un stage de 2^{ème} discipline de 64h (SRP_D2), d'un stage ponctuel de 64h pour les CSDS (assimilé au SRP_D2) ou d'un stage de rattrapage de 100h en duo (SRAT) :

- Dans tous les cas, le stage commence par l'établissement d'un calendrier/plan-de-stage répartissant l'ensemble des heures prévues sur les différentes périodes d'enseignement. Ce calendrier est établi par le-la stagiaire et l'EDAC ensemble et tient compte des contraintes institutionnelles (épreuves, sorties scolaires, etc.)
- Un contrat de stage est établi soit après la première visite (SRP_D2 ou SRAT) soit à la fin du 1^{er} semestre (SRP_D1). Il est rédigé par les CE et l'EDAC en reçoit une copie.
- Les visites des CE se font en l'absence de l'EDAC sauf pour les stages en rattrapage. L'EDAC ne participe pas aux entretiens entre le-la CE et le-la stagiaire qui suivent les visites. L'étudiant transmet à l'EDAC une copie de la Note d'Observation de Leçon et d'Entretien (NOLE) rédigée par le CE .
- L'EDAC participe à une (SRP_D2 et SRAT) ou deux (SRP_D1) séances de bilan avec le-la stagiaire, et les CE. La décision évaluative finale est du ressort des CE.

A titre indicatif, on a typiquement pour un SRP_D1, au premier semestre : deux visites (septembre et octobre/novembre) et une séance bilan en décembre ; au second semestre : deux visites (janvier/février et mars/avril) et une séance bilan fin mai, début juin.

Attentes vis-à-vis de l'EDAC

On attend principalement de l'EDAC qu'il-elle ait une attitude d'accompagnement et d'écoute vis-à-vis des idées, des essais didactiques ou des difficultés du / de la stagiaire. Pour ce faire, il est souhaitable qu'il-elle

- fournit des conseils pratiques au-à la stagiaire concernant la gestion de la classe, la gestion des activités expérimentales, la structuration des leçons, les contenus à enseigner et l'intégration dans l'établissement.
- permette au-à la stagiaire d'expérimenter ses propres stratégies d'enseignement en lui fournissant néanmoins un retour critique bienveillant sur les résultats.
- permette au-à la stagiaire de développer ses propres supports de cours en lui fournissant également un retour critique bienveillant sur ceux-ci.
- encadre le-la stagiaire dans l'élaboration et la correction des différentes formes d'évaluation.
- aide le-la stagiaire à développer une analyse réflexive sur sa pratique en lui fournissant des observations objectives, notamment sur l'activité des élèves en classe lorsque le-la stagiaire enseigne.

L'EDAC ne doit ni évaluer ni certifier le-la stagiaire ; il-elle l'accompagne et lui donne des indications quant à l'évolution de ses pratiques.

Pour les séances de bilan, l'EDAC doit rédiger un rapport synthétisant ses observations concernant l'enseignement du-de la stagiaire et son évolution.



ANNEXE – DESCRIPTIF DISCIPLINAIRE

Descriptif destiné aux EDAC dans le cadre d'un stage en responsabilité partagée

Tâches à réaliser par l'étudiant-e durant le stage dans la/les classe-s de l'EDAC (en lien avec l'atelier de didactique / Séminaire de recherche / MITIC, etc.)

N.B. préciser la/les période-s de l'année concernée-s

Les tâches demandées diffèrent selon l'année de formation et le type de stage.

Typiquement, les étudiants en 2^{ème} année doivent

- 1) Pour l'atelier B, préparer une séquence d'enseignement reposant sur une progression didactique explicite et la tester en classe sur 6 à 9 périodes successives durant le second semestre.
- 2) Pour MITIC, préparer et faire passer une séquence d'enseignement intégrant un outil MITIC.

Document valable pour l'année académique

2025-26 et suivantes.